

Délibération DEL-B-2023-060

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, à 16h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (20)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

**Pouvoirs (2)** : Sébastien GRELLIER À Johnny BROSSEAU, Claire PAULIC À Pierre-Yves MAROLLEAU

**Absents (6)** : Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Claire PAULIC, Dominique REGNIER

**Date de convocation** : 13-09-2023

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole COTILLON

## RESSOURCES HUMAINES

### Tableau des effectifs - Modifications année 2023 n°5 : création d'un poste (Adjoint animation Cat C)

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du bureau communautaire ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président par laquelle le Conseil à délégué au Bureau la « Gestion du tableau des effectifs : création, modification et suppression de postes pour lesquels les crédits sont inscrits au Budget » ;

**Considérant** la dernière mise à jour du tableau des emplois du 20 juin 2023 ;

**Considérant** l'inscription des dépenses au chapitre 012 du budget communautaire.

Afin de permettre le fonctionnement du service Enfance de la Communauté d'agglomération, par suite de départ d'un agent au sein du service, il y a lieu de créer un poste d'accès en catégorie C.

**CREATION**

Grade	Cat	Emploi budgétaire						Date d'effet
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet			
		nb postes	ETP	Temps du poste	nb postes	ETP	Temps du poste	
<b>Filière animation</b>								
Adjoint d'animation	C	1	0.93	32,50/35 <sup>ème</sup>				20/09/2023

**TOTAL:** Nb de postes: **1 poste** soit ETP: **0,93**

*En cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique*

**Le bureau communautaire, est invité à :**

- **approuver cette création de poste telle que présentée ;**
- **imputer cette dépense au budget correspondant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **26 SEP. 2023**

Notifié ou publié le **26 SEP. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



*(Handwritten signature in blue ink over the seal)*